

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du 05 SEPTEMBRE 2016 à 20 heures 30 en MAIRIE**

PRESENTS : - E.MARTIN - P.HEIDELBERGER - S.FILOCHE - F.PERRET – (Adjoints) - A.LECLERE - C.CAMPO - N.BLOUQUY - C.LATHOUD - JM.CHARREAU - R.PERRET - G.ROUMET - R.MERLEAU - D.DEVISCOURT - B. BOULAGNON

ABSENTS EXCUSES : J.DUBOUT (procuration à E.MARTIN) - JM.JOANNES (procuration à P.HEIDELBERGER) - E.HEDRICH - B. DE BENOIST - P.CURCIO

En l'absence du maire, la séance de conseil est présidée par Evelyne MARTIN, 1^{ère} adjointe

1- Nomination du secrétaire de séance.

P. HEIDELBERGER est nommé secrétaire de séance.

2- Approbation du procès-verbal du 04 juillet 2016

Adopté à l'unanimité

3 – Délibération : demande de subvention au SDIS pour matériel CPI 2015 et 2016

Il convient d'autoriser le maire ou l'un de ses adjoints à déposer la demande de subvention auprès du SDIS pour les achats suivants destinés au CPI :

• Flexibles A20m DN45	203.04 € HT
• Flexibles A20m DN65	145.95 € HT
• Flexibles A40m DN70	268.98 € HT
• 3 bips	121.50 € HT
• 1 Rangers.....	178.56 € HT
• 1 Bavolet de nuque	21.57 € HT
• 2 vestes	174.82 € HT
• 13 paires de gants	318.03 € HT
• 1 insuflateur	266.95 € HT
• 1 casque	323.95 € HT

Délibération : vote oui à l'unanimité

4 – Délibération : convention CCPG relative à l'enlèvement des dépôts irréguliers

Il est expliqué au conseil qu'en mai dernier, le Conseil Communautaire a adopté le nouveau règlement intercommunal de collecte des déchets ménagers et assimilés du Pays de Gex.

Ce règlement précise la répartition des rôles entre les communes et la CCPG, s'agissant de l'abandon de déchets en dehors des équipements dédiés. Il a été défini que les services des communes continuent d'assurer l'enlèvement des dépôts irréguliers en pied des conteneurs (semi) enterrés d'ordures ménagères et des conteneurs (semi) enterrés ou des colonnes aériennes de tri, implantés sur le domaine public.

Cette disposition permet de garantir un service efficient afin de maintenir la propreté des emplacements de ces équipements de collecte. Ces équipements étant installés et normalement gérés dans le cadre de la compétence déchets de la CCPG, les modalités d'attribution d'une compensation financière annuelle ont été adoptées par ce même conseil communautaire.

Il est précisé que dès signature de la convention, dont un exemplaire est joint à la présente note, la CCPG procédera au versement du montant déterminé pour Versonnex, soit 2808 €.

N.BLOUQUY demande si ces problèmes de dépôts de déchets existaient avant cette disposition. Il lui est répondu que oui. D.DEVISCOURT demande à quels endroits de la commune seront installés les conteneurs semi enterrés. JM. CHARREAU répond que la CCPG est venue en mairie pour recenser les lieux possibles d'implantation de ces conteneurs. En tout état de cause, il est prévu d'installer des conteneurs aux Genévriers et la commune devra définir tous les emplacements de ces futurs containers sur son territoire.

Délibération : vote oui à l'unanimité

5 – Délibération : indemnité pour occupation sans droit ni titre d'un logement communal

Il est expliqué au conseil que le bail de location de la maison située rue de la Lilette, au profit de Mme Chavez est arrivé à échéance au 1^{er} août. Il était dénonçable puisque lié à la fonction de directrice, qu'elle n'est plus. Un courrier lui a été adressé en ce sens, lui donnant un préavis de 6 mois pour, soit libérer la maison, soit postuler pour prétendre à un nouveau bail. En attendant que le conseil délibère en octobre sur les nouveaux critères d'attribution des logements communaux (montant loyer, quotient familiaux, critères de priorité), il convient d'établir pour Mme Chavez un titre mensuel (indemnité pour occupation sans droit ni titre).

Le maire propose que l'indemnité demandée soit équivalente au loyer actuel versé soit 573 € mensuels.

Après débat, il est décidé ce jour, que l'indemnité à verser mensuellement sera de 573 € pour les mois d'août et septembre. Le conseil souhaite qu'un courrier soit adressé à Mme Chavez pour le lui signifier et pour lui indiquer que le conseil municipal, dans sa séance d'octobre, délibèrera sur les nouveaux critères d'attribution des logements communaux. Il conviendra dans ce cas, de décider si le montant de l'indemnité reste le même ou s'il est révisé à la hausse. N.BLOUQUY, S.FILOCHE et B.BOULAGNON ne sont pas d'accord sur ce montant qu'ils estiment trop bas.

Délibération pour accepter le montant de l'indemnité de 573 € mensuels : vote oui par 17 voix pour et 3 contre (N.BLOUQUY –S.FILOCHE – B.BOULAGNON)

6 - Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 7/04/2014

Néant

7- Informations communautaires

Pas d'information puisqu'il n'y a pas eu de réunions durant le mois d'août.

8 - Commissions communales

A) Commission Urbanisme (P.HEIDELBERGER)

Au cours de la réunion de la commission du 29 août il a été question notamment :

- De la discussion sur les décisions que la commune devra prendre dans le cadre du PLUIH, notamment concernant les zones 2AU (Pré Bernard – le Bourg - Pré Colon).
- De la présentation du projet « Renaissance » sur les terrains proches de la mairie.
- De la présentation du projet de hangar à chevaux à la ferme Bellevie. Le propriétaire devra être contacté pour qu'il se mette en accord avec la réglementation en matière d'hygiène. Il lui sera également demandé quelles sont ses solutions pour limiter ou réguler le flux de circulation induit par les allées et venues des propriétaires ou utilisateurs des 60 box supplémentaires. Par ailleurs, l'ONEMA sera sollicitée pour les problèmes de lisier et autres réseaux d'évacuation du bâtiment.
- Du projet d'acquisition par la commune, d'un local commercial pour lequel l'EPF sera sollicité.

Délibération : vote oui à l'unanimité pour solliciter l'EPF

- De la réunion publique qui aura lieu le 29 septembre à 20h30 en mairie concernant la future maison médicale. Les praticiens seront conviés puisque parties intégrantes du projet. Un avis sera fait dans la feuille d'automne. Il est demandé aux conseillers d'être présents pour défendre le projet et répondre aux éventuelles questions des riverains.

B) Commission Travaux et achats (le point sur les jeux par D.DEVISCOURT)

D.DEVISCOURT projette le power point des propositions d'installation de jeux sur la commune pour l'année 2016. Il est proposé de retenir la société AMC diffusion pour le jeu « tour de corde » qui sera installé à Bois Chatton.

C) Commission Scolaire : le point sur la rentrée et sur le terrain multisports (A.LECLERE et C.CAMPO)

- La rentrée scolaire s'est très bien déroulée. De nombreux travaux (dont il reste quelques finitions) ont été entrepris dans les écoles et les aménagements prévus à l'école maternelle ont pu être réalisés également. Un remerciement est adressé aux équipes d'agents communaux qui ont été très efficaces afin que les écoles soient propres pour la rentrée.
- La répartition des atsem dans les classes a été faite et acceptée des agents et des enseignantes.
- Il est à noter une forte augmentation des effectifs à la cantine. Les 2 services existent toujours, mais Isabelle PIERRE, responsable, a dû modifier un peu l'organisation. Les élèves du CM², sur la

base du volontariat, viennent aider les petits à manger ; c'est un rôle qu'ils affectionnent et auquel ils tiennent.

- 3 nouveaux animateurs, qui prennent petit à petit leurs marques, ont remplacé ceux qui ont quitté la commune.
- Une réunion publique pour les parents aura lieu le lundi 26 septembre 19 h 30 en mairie. Il s'agira de présenter les services et agents en lien avec le scolaire.
- Le Conseil Municipal des Jeunes, repart également. Ce vendredi, les anciens rencontreront les nouveaux et termineront la journée par un repas « pizzas ».
- Il manque des intervenants TAP pour le jeudi. Il est prévu d'établir une liste de remplaçants capables d'être appelés le jour même pour pallier les absences de dernière minute. Un appel est lancé aux conseillers, s'ils ont dans leur entourage, une personne susceptible d'être intéressée par cette mission.
- L'appel d'offres pour le terrain multisports et l'aménagement de la cour de l'école élémentaire a été lancé, c'est PROTEC SPORTS qui a été retenu.

D) Commission Personnel communal (F.PERRET)

- Mme Aliaga a demandé une mise en disponibilité pour une année afin de suivre son compagnon dans le Sud. Il conviendra de la remplacer.
- La mairie accueillera Charline Nicoleau pour un stage de trois semaines au service administratif.

E) Commission Environnement (JM.CHARREAU)

- Une réunion est prévue prochainement pour la préparation de la journée « Nettoyons la Nature » du dimanche 25 septembre.
- La réunion de fin octobre, accueillera les maraîchers qui viendront présenter leur métier et leur manière de cultiver. Il sera question également d'un projet d'installation de ruches sur la commune, et des jardins partagés.

F) Commission Communication, animation (P.HEIDELBERGER)

- Le dernier délai pour les articles à fournir pour la feuille d'automne, est fixé au 9 septembre.
- P.HEIDELBERGER propose de retenir pour la prochaine soirée « fête des mères » un jeune groupe musical de chansons françaises, « les Diabolos ».

G) CCAS (E.MARTIN)

- Reprise des goûter des aînés, le 16 septembre.
- La sortie des jeunes au Col de la Faucille a eu un grand succès (luge – accrobranches – parc aventure). Au total, on comptait 20 enfants de Versonnex, 3 de Sauverny et 7 animateurs.

9 - Informations diverses

- Marchés de services relatifs à la mise à jour des plans des réseaux d'eaux pluviales sur les communes de la CCPG. Convention signée par le maire suite à la délibération du conseil municipal en date du 5 juillet 2015.
- Résultats de l'offre Noctambus 2015-2016
- Courrier de la mairie de Ferney-Voltaire concernant la fusion des trésoreries de Ferney et Gex.
- Exemple sur CD-Rom du rapport d'activité de la CCPG pour l'année 2015 (disponible auprès de M.Paule)
- Effacement de dette à hauteur de 2511.40 € pour un ancien agent, sur proposition de la commission surendettement et accord de la perception.

Séance levée à 22 h 15

Fait à Versonnex, le 10 septembre 2016

E.MARTIN

1^{ère} adjointe